

M.et Mme NET Michel

Bussy Saint Georges, le 15/05/2009

17 Boulevard de Lagny

77600 Bussy Saint Georges

Monsieur Jean-Paul BEAUGENDRE

Président de l'Association Syndicale Libre Le Cadran

(ASL Le Cadran)

18, rue Jean-Baptiste Vacher

77600 Bussy Saint Georges

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception OU remise en mains du Président de l'ASL

Objet : Demande d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre Le Cadran du 27/05/2009 à 20H30, le VOTE de la Rétrocession des MURS d'ENCEINTE à Commune de Bussy Saint-Georges.

Réf.: - **Votre convocation** à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre Le Cadran (ASL Le Cadran) du 27/05/2009 à 20H30 au Gymnase Maurice Herzog Bussy Saint-Georges ;

- Article 13.1 des Statuts de l'ASL Le Cadran;
- Cahier des Charges de l'ASL Le Cadran portant Enumération des équipements communs dont font entièrement parti les MURS d'ENCEINTE page 19 ;
- Ma lettre du 13/10/2007 remise en mains du Président le 13/10/2007.

Monsieur Le Président,

Faisant suite à ma lettre du 13/10/2007 citée en référence,

Et après mes contacts en Mai 2009 avec le Secrétariat du Maire et le Service Urbanisme de la Mairie de Bussy-Saint-Georges, il s'avère qu'il serait peut être possible que les MURS d'ENCEINTE appartenant à la Copropriété le Cadran et dont la gestion ainsi que l'entretien reviennent à l'ASL le Cadran conformément à l'Enumération des équipements communs du Cahier des charges de l'ASL le Cadran,

Puissent être rétrocédés à la Commune de Bussy-Saint-Georges.

Toutefois, l'éventualité de cette rétrocession est subordonnée à l'accord préalable voté par la copropriété ASL le Cadran réunie en Assemblée Générale.

En conséquence, je vous demande, en conformité avec l'article 13.1 des statuts de l'ASL le Cadran de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre Le Cadran du 27/05/2009 à 20H30 au Gymnase Maurice Herzog Bussy Saint-Georges, le vote portant sur la rétrocession des murs d'enceinte à la Commune de Bussy-Saint-Georges, de bien vouloir informer par la suite la Mairie et de constituer auprès de la Mairie la Demande de Rétrocession des MURS d'ENCEINTE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



NET Michel